



CR Groupe de
suivi
réorganisation
DTI
17 février 2006

Globalement, l'USAC-CGT est satisfaite des objectifs ou idées force affichées qui correspondent bien à des améliorations nécessaires identifiées lors du diagnostic. L'approche qui consiste à montrer l'activité de la DTI relativement aux systèmes ATM et CNS et à leur utilisation opérationnelle est également satisfaisante : la DTI travaille pour la DSNA et pas pour elle-même.

Quelques dates clés :

- 04 avril 2006 : le DSNA présente les conclusions du groupe aux agents de la DTI.
- Printemps 2006 : transfert du dossier au DTI et création d'un groupe local de suivi.
- Été 2006 : les CTP DSNA/DGAC valident les textes de la réorganisation.
- Automne 2006 : les CAP nationales traitent les éventuels AVE nécessaires.
- Fin 2006 : la réorganisation de la DTI est effective.

Réunions de présentation :

Les personnels ont réclamé des réunions d'information lors de l'AG du 31/12 et ils ont été écoutés avec le courrier émis en retour par les OS de la DTI. Ces réunions sont en cours d'organisation dans les différents services.

Lors de ce GS, l'USAC-CGT a longuement présenté les inquiétudes des personnels concernant le domaine appelé « Support ». L'Administration prévoit une réunion d'information spécifique le 14/03, à laquelle il est très important que les personnels concernés assistent.

En avant première, il y aurait une cellule administrative renforcée dans chaque domaine (5 pers.), une entité logistique par site et trois pôles centralisés : administratif (RH, finances...), logistique et informatique de gestion. L'USAC pense que ces services fonctionnent déjà dans l'esprit de transversalité recherché par le GT et refusera une solution hyper-centralisée qui irait à l'encontre des buts recherchés pour cette réorganisation.

L'USAC invite tous les personnels à participer activement aux réunions qui leur sont proposées puis à faire connaître leurs réactions à ses représentants, tant locaux que nationaux.

Mise en œuvre :

Concrètement, la mise en œuvre de la réorganisation se ferait par :

- Une migration naturelle dans la nouvelle organisation pour les personnels occupant des fonctions sans changement. Ce serait la majorité des cas.
- Des ouvertures d'AVE pour les autres cas, en particulier les postes d'encadrement ne retrouvant pas d'équivalent dans la nouvelle organisation.
- Une mystérieuse procédure interne pour les cas particuliers simples et non conflictuels. L'USAC n'est pas opposée à cette procédure interne à condition qu'elle se passe dans la transparence la plus totale.

Pour chaque domaine et programme, des « préfigureurs » seront nommés début avril. Leur rôle sera

d'organiser la mise en place de chaque entité, sous la responsabilité globale de JM. Faysse. L'USAC pense que ce sera pour les personnels un moyen d'obtenir des réponses fiables par quelqu'un ayant une connaissance du domaine.

L'administration annonce également la création possible d'une mission de médiation externe à la DTI pour traiter d'éventuels conflits.

Des garanties ont été annoncées et devront être vérifiées :

- Pas d'impact financier pour aucun personnel
- Pas de mutation géographique imposée, même entre les sites toulousains
- Pour les cas de changement de fonction, objectif de proposer des postes intéressants

Le sujet de l'encadrement a été abordé au cours de la réunion. Des questions importantes ont été soulevées sans obtenir de réponse claire. Que deviennent les responsabilités d'encadrement des ex-chefs de sub ? Comment traiter les fonctions des adjoints aux chefs de subdivision, de division, voire de département ? Qui sera chargé de l'évaluation des agents ? Que deviennent les postes fonctionnels ? Etc... Les procédures d'encadrement doivent encore être décrites très précisément.

Exemple de questions ouvertes :

A l'intérieur de chaque domaine, il subsiste des interrogations ou des doutes :

- Pourquoi ELECTRA n'est-il pas positionné dans le domaine « réalisation système ATM » ? Il est prévu qu'il soit groupé avec DAARWIN dans « exigences opérationnelles » alors que sa conception ne lui permet aucunement d'être utilisé pour l'expérimentation de nouvelles fonctionnalités. En revanche, DAARWIN est tout à fait adapté à ce genre d'expérimentation. ELECTRA n'intéressant pas Thalès, faut-il l'éloigner du domaine convoité ?
- La hot-line du domaine « déploiement-validation » ne fait pas l'unanimité. Est-ce que les utilisateurs ont vraiment cette attente ? Ne va-t-il pas y avoir rapidement des problèmes de multi-compétences requises et une diminution de l'efficacité ?
- La duplication des services IVS site et usine dans deux domaines différents ne semble pas être non plus un gage d'efficacité et de gain de temps.

Questions d'ordre général :

Il reste encore bien des sujets à creuser et à travailler. Même si globalement nous sommes plutôt favorable à ce projet, l'USAC-CGT a rappelé quelques points importants :

- L'éventualité d'un partenariat avec Thalès ne doit pas guider la réorganisation de la DTI. Elle doit être réalisée dans le seul souci d'améliorer l'efficacité du service. Il faut d'ailleurs afficher plus clairement le maintien de l'expertise de la DSNA dans l'architecture de son système.
- Le GT a mis en avant un certain nombre d'idées-forces. Il faut que le GT explique aux personnels comment chaque point de la réorganisation a sur elles un impact positif.
- Les processus transverses nécessaires à cette organisation dite matricielle ne sont pas encore définis. Ils ne peuvent pas être visibles sur un organigramme. Si on veut qu'ils soient efficaces, il faut leur donner du poids, décrire précisément leur fonctionnement, le rôle et les prérogatives des directeurs de programmes, et peut-être valoriser les agents qui y prendront des responsabilités.
- Les nouvelles dénominations (chargé de projet, chef de projet, responsable produit, chef de programme, expert...) devront être prises en compte dans les textes régissant les régimes indemnitaires ainsi que dans le fonctionnement des CAP.
- Il ne faut pas chercher à réorganiser ce qui fonctionne déjà bien de manière transversale.
- Les effectifs de chaque pôle de compétence, de chaque domaine doivent être déterminés en fonction des activités réalisées, et non des fonctionnaires actuellement présents. Ils faudra élaborer des objectifs cibles qui incluent les assistances à maîtrise d'ouvrage si nécessaire.

L'USAC participera activement aux futurs travaux de réorganisation de la DTI afin que celle-ci soit mise en place dans la plus grande transparence et le respect de tous les personnels.

Ses représentants sont prêts à recevoir tous vos commentaires, idées et questions pour les retransmettre, m-mars, à la dernière réunion du Groupe de suivi.